

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

<u>1.1. Identificateur de produit</u>	Topanol CA
<u>Synonymes:</u>	1,1,3 – Tris (2-methyl-4-hydroxy-5-t-butyl phenyl) butane
<u>Nombre registre du Chemical Abstracts:</u>	1843-03-4
<u>Numéro d'enregistrement REACH:</u>	01-2119955265-33-0001 (Topanol)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Antioxydant, stabilisateur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Vertellus Specialties UK Ltd. Seal
Sands Road, Seal Sands
Middlesbrough, TS2 1UB England
+44 1642-546546

e-mail: sds@vertellus.com

<u>1.4. Numéro d'appel d'urgence</u>	<u>Vertellus:</u> +44 1642-546546
	<u>CHEMTREC (USA):</u> +1-800-424-9300 (acceptés les appels à frais virés)
	<u>CHEMTREC (International):</u> +1-703-527-3887 (acceptés les appels à frais virés)
	<u>NRCC (China):</u> +86 532 83889090

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange (Conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008)

Sensibilisation cutanée catégorie 1B
Toxicité pour le système reproductif, catégorie de danger 2
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - Exposition répétée, catégorie de danger 2

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles de danger (pictogrammes):



<u>Mot de signal:</u>	Attention
<u>Précautions de danger:</u>	H315 - Provoque une irritation cutanée. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
<u>Prevention Conseils de prudence:</u>	P201 - Se procurer les instructions avant utilisation. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Premières prudence de l'aide: P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

2.3. Autres dangers

Autres risques:

MISE EN GARDE ! PEUT SE FORMER DANS L'AIR DES CONCENTRATIONS DE POUSSIÈRES COMBUSTIBLES (PENDANT LE TRAITEMENT).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances or 3.2. Mélanges

Ingrédient	Numéro CAS	Concentration (%)	EINECS / ELINCS	CLP Inventaire / Annexe VI	UE Classement CLP (1272/2008)
1,1,3-Tris(2-méthyl-4-hydroxy-5-t-butylphényl)butane	1843-03-4	>87.5	217-420-7	Pas répertoriés.	Skin Sens. 1; H317
Toluene	108-88-3	<12.5	203-625-9	601-021-00-3	Flam Liq 2, H225 Asp Tox 1, H304 STOT SE 3, H336 Repr. 2; H361d Skin Irrit. 2; H315 STOT RE 2; H373

REMARQUE: Voir la section 8 de cette fiche de données de limites d'exposition pour ces ingrédients. Voir la section 15 de cette fiche signalétique pour plus d'informations secret commercial (le cas échéant). Voir la section 16 de cette fiche signalétique pour le texte intégral des phrases R ci-dessus.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau: Rincer immédiatement à l'eau pendant 15 minutes. Laver la peau contaminée avec du savon et de l'eau. Si une irritation se développe, appeler un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes ; si une irritation se produit, consulter un médecin.

Inhalation: En cas d'exposition à des niveaux excessifs, déplacer à l'air frais et consulter un médecin si une toux ou d'autres symptômes se développent. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.

Ingestion: En cas d'ingestion, contacter immédiatement un médecin ou le centre anti-poisons.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aiguë: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Effets retardés: Aucun(e) connu(e).

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin: Aucune indication particulière. Le traitement doit être basé sur le jugement du médecin en fonction des réactions du patient.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Pulvériser l'eau, le dioxyde de carbone, poudre extinctrice

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

Potentiel d'explosion de poussières: Topanol CA a été testé pour des caractéristiques d'explosion de poussières et on a obtenu les résultats suivants :

-l'énergie minimale d'inflammation: 3 < mJ

-Température d'inflammation minimum de nuage de poussière : 360-380 ° C

Topanol présente un risque d'explosion de poussière importante sauf s'il est manipulé correctement :

Pression maximale d'Explosion : 9,2 bar

Taux de montée en pression maximum : 1172 bar/s

KST : 318 bar.m/s [St classe: 3]

Limitant la Concentration en oxygène: 8 %

Concentration minimale de Explosible : 25g/m³

Temps de Relaxation de charge: ~ 120hrs

Résistivité volumique de poudre : 3,6 x 10¹⁵ Ohm.m (@< 10 % RH)

Désigner la NFPA 654, norme versez la prévention de Feu et les fabrications de problèmes Explosions de poussière, le traitement et la manutention du Combustible de particules solides, versez une manipulation en toute sécurité.

Se référer aux normes européennes : EN1127-1, EN14491, EN14797, EN14373 et EN15089 verser la manutention de sécurité et le contrôle des atmosphères explosifs en milieu de travail.

Risques d'inflammabilité spéciales:

Ce produit est un solide organique. En tant que tel, ce produit peut présenter dans sa forme finement divisée un risque d'explosion de poussières, sous certaines conditions. Il est important de prendre connaissance des données d'explosion de poussières contenues dans cette section. Manipuler ce produit de manière à éviter la génération et l'accumulation de poussières. Consulter également la norme 654 de la NFPA (National Fire Protection Association) pour toute information relative à la prévention des explosions de poussières.

5.3. Conseils aux pompiers

Conseils de base Comment lutte contre les incendies: Comme dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à air comprimé (à la demande) approuvé par MSHA/NIOSH (ou équivalent) et une tenue protectrice intégrale.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures d'évacuation:	Isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.
Instructions particulières:	Retirer les vêtements contaminés pour empêcher une absorption. Décontaminer personnel affectés en utilisant les procédures de premiers soins à la section 4. Chaussures en cuir qui ont été saturées doivent être jetés. Dépôts de poussières ne puissent pas s'accumuler sur les surfaces, car ceux-ci peuvent former un mélange explosible si elles sont libérées dans l'atmosphère en concentration suffisante. Éviter la dispersion des poussières dans l'air (c.-à-d., dégagement de poussière apparaît à l'air comprimé). Les outils qui doivent être utilisés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir les rejets dans les sols, les drains, les égouts et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition. Porter un équipement de protection pendant le nettoyage. Ventiler la zone de déversement ou de fuite. Après collecte du matériau, rincer la zone à l'eau. Éviter la génération de nuages de poussières avant le nettoyage. Ramasser avec soin et placer dans des récipients appropriés en vue de leur élimination. Éliminer le contenu et le contenant conformément à la réglementation locales, régionales, nationales ou internationales.

6.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 8 pour toute information sur le choix des équipements de protection individuelle. Reportez-vous à la section 13 pour toute information sur le produit déversé, des instructions d'élimination des matières absorbantes et propre.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour risques particuliers:	Non applicable
Matériel de manutention spécial:	Non applicable

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions et recommandations stockage:	Minimiser la génération de poussière et de l'accumulation. Routiniers devrait être mis en place pour s'assurer que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. Poudres sèches peuvent construire des charges d'électricité statique lorsqu'elle est soumise au frottement de transfert et les opérations de mélanges. Fournir des précautions adéquates, telles que la mise à la terre électrique et de liaison ou atmosphères inertes.
Dangereuses réactions d'incompatibilité:	Aucune donnée disponible.
Incompatibilités avec des matériaux de construction:	Aucun connu

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Si une évaluation de la sécurité chimique a été établi un scénario d'exposition est joint en annexe à la présente fiche de données de sécurité. Reportez-vous à la présente annexe pour les paramètres de contrôle de scénarios d'exposition spécifiques pour les utilisations identifiées dans le paragraphe 1.2.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pays	Limite d'exposition professionnelle
États-Unis (OSHA)	Poussières respirables : 15 mg/m ³ . Poussière respirable: 5 mg/m ³
Autriche, France, Suède	Poussières respirables : 10 mg/m ³ . Poussière respirable: 5 mg/m ³
Belgique, Espagne, Suisse	Poussières respirables : 10 mg/m ³ . Poussière respirable: 3 mg/m ³ .
Irlande, Royaume-Uni	Poussières respirables : 10 mg/m ³ . Poussière respirable: 4 mg/m ³
Danemark, Singapour	Poussières respirables : 10 mg/m ³ .
Hongrie	Poussières respirables : 10 mg/m ³ . Poussière respirable: 6 mg/m ³
Allemagne	Poussières respirables : 10 mg/m ³ . Poussière respirable : 1,25 mg/m ³
Méthode de surveillance de l'air:	Analyse gravimétrique pour matières particulaires totales et la fraction inhalable (< 10 microns).

8.2. Contrôles de l'exposition

Voir aussi l'annexe au présent SDS (le cas échéant) pour les contrôles spécifiques de scénarios d'exposition.

Autres Contrôles techniques:	Toutes les opérations doivent être effectuées dans des conditions bien ventilées. Une ventilation locale devrait être fournie. Il est recommandé que tous la poussière équipement de contrôle de ventilation par aspiration locale et involed de systèmes de transport matériel dans la manipulation de ce produit contiennent des événements de secours explosion ou un système de suppression explosion ou un environnement déficient en oxygène. S'assurer que des systèmes de traitement de poussières (tels que les conduits d'échappement, collecteurs de poussière, les navires et équipement de traitement) sont conçus de manière à empêcher la poussière de s'échapper dans la zone de travail (c.-à-d., il n'y pas de fuite de l'équipement).
Équipement de protection individuelle:	Des gants en néoprène, nitrile ou enduits de PVC. Lunettes de sécurité ou lunettes de protection contre les risques chimiques.
Respirateur Attention:	Observer les lois provinciales pour utiliser un appareil respiratoire (29 CFR 1910.134). Respirateurs purificateurs d'air ne doivent pas être utilisés dans des atmosphères pauvres en oxygène.
Risques thermiques:	Non applicable.
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Sélectionner les contrôles après évaluation des risques des circonstances locales. Si l'utilisation du produit génère des poussières, de fumées, de gaz, de vapeur ou de brouillard, des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir l'exposition des travailleurs à des contaminants atmosphériques au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence, État et odeur (température ambiante)	Poudre blanche à blanchâtre avec odeur de toluène possible.		
Formule moléculaire:	Mélange	Poids Moléculaire:	Mélange
Pression de vapeur:	Non établi	Taux d'évaporation:	Sans objet

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Gravité ou densité spécifique:	0.5 g/mL @ 20°C	Densité de vapeur (air = 1):	Non établi
Point d'ébullition:	(approx) 265 °C	Congélation / fusion:	= 184 °C
Solubilité dans l'eau:	Insoluble dans l'eau.	Coefficient Eau / Huile:	12.7 @ 25°C
pH:	Aucune donnée disponible	Seuil d'odeur:	Aucune donnée disponible.
Viscosité:	Aucune donnée disponible	Température d'auto-	Pas des inflammables
Point d'éclair et méthode:	Aucune donnée disponible	Limites d'inflammabilité:	Non inflammable
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas une matière solide inflammable.	Température de décomposition:	Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives:	Non explosif	Propriétés oxydantes:	Pas un oxydant

SECTION 10: Stabilité et réactivité

<u>10.1. Réactivité</u>	Non classé comme étant dangereusement réactif.
<u>10.2. Stabilité chimique</u>	Stable
<u>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</u>	Ne se produira pas.
<u>10.4. Conditions à éviter</u>	Décharge électrostatique Formation des nuages de poussière
<u>10.5. Matières incompatibles</u>	aucun(e) connu(e)
<u>10.6. Produits de décomposition dangereux</u>	Oxydes de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité par voie orale aiguë LD ₅₀ :	> 5000 mg/kg (rat) > 5000 mg/kg (Cochon d'Inde) > 3000 mg/kg (chien) = 636 mg/kg (rat)	1,1,3-Tris(2-méthyl-4-hydroxy-5-t-butylphényl)butane Toluène
Toxicité cutanée aiguë LD ₅₀ :	> 7940 mg/kg (lapin) = 8390 mg/kg (lapin)	1,1,3-Tris(2-méthyl-4-hydroxy-5-t-butylphényl)butane Toluène
Toxicité par inhalation aiguë LC ₅₀ :	LC50 przez drogi oddechowe (4 h) (szczur) 12,5 mg/L	Toluène
Irritation de la peau:	Légèrement irritant pour la peau.	
Irritation des yeux:	Non irritant pour les yeux.	
Sensibilisation cutanée:	Résultats positifs pour la sensibilisation de la peau potentielle Local Lymph Node Assay (OCDE 429).	
Mutagénicité:	Pas mutagène: négatif à un test d'Ames.	
Toxicité de reproduction et le développementale:	Suspectés de nuire à la fertilité ou au fœtus (toluène)	

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cancérogénicité:	Ce matériau n'est pas listé par IARC, NTP ou OSHA comme étant carcinogène. Aucune donnée de test disponible n'indique que ce matériau est un carcinogène.
Organes cibles:	Système nerveux central
Danger par aspiration :	Ne s'applique pas.
Voie (s) d'exposition:	L'absorption et le contact cutanés, le contact oculaire et l'inhalation. L'ingestion n'est pas considérée comme une voie principale d'exposition.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Effets retardés: Aucun(e) connu(e).
Additif ou synergique des effets:	Aucun(e) connu(e).

SECTION 12: Informations écologiques

<u>12.1. Toxicité</u>	NOEC (40D) (Oncorhynchus kisutch) = 1,4 mg/L LC50 (96 heures) (Oncorhynchus kisutch) = 5,5 mg/L CE50 (48h) (daphnia dubia) = 3,78 mg/L NOEC (7D) (daphnia dubia) = 0,74 mg/L CE50 (3h) (chlorella vulgaris) = 134 mg/L Aquatique NOAC 100 mg/L 96 h Brachydanio rerio (Scheerbaum 1995) CSEO aquatique > 1000 mg/L 48 h Daphnia Magna (Migchielson 2012) CSEO aquatique > mg/L(72hr) 1000 Scenedesmus subspicatus, (Scheerbaum, 1995)	Toluene Toluene Toluene Toluene Toluene Topanol Topanol Topanol
<u>12.2. Persistance et dégradabilité</u>	Prêt biodégradables, enlèvement de 76 % en test de boues activées après 12 jours dans des conditions aérobies.	
<u>12.3. Potentiel de bioaccumulation</u>	Topanol : Par le biais des estimations EPIWIN QSAR BCFBAF le FBC est considéré comme 1,064 L/kg poids humide (vert, 2012)	
<u>12.4. Mobilité dans le sol</u>	Aucune donnée disponible.	
<u>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</u>	Cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.	
<u>12.6. Autres effets néfastes</u>	Aucune donnée disponible. Ecotoxicological data are for components.	

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

US EPA Numéro de déchet:	Non nocif
Classification des déchets (par la réglementation américaine)	Les déchets peuvent être classés comme « spécial » ou dangereux par la réglementation de l'État.
Élimination des déchets:	NOTE: Generator est responsable de la caractérisation des déchets approprié. Et la réglementation sur les déchets dangereux peuvent différer substantiellement des règlements fédéraux. Éliminer ce produit conformément à la pratique standard pour l'élimination de matières potentiellement dangereuses tel que requis par la législation locale applicable international, national, régional, national ou. Ne pas jeter dans les égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon le catalogue européen des déchets (EWC) doit être utilisé. Notez que la réglementation d'élimination peuvent aussi s'appliquer aux contenants vides et les eaux de rinçage de l'équipement.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 14: Informations relatives au transport

Les informations suivantes s'appliquent à tous les modes de transport (DOT / IATA / OACI / IMDG / ADR / RID / ADN), sauf indication contraire:

14.1. Numéro ONU	Sans objet	14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Chemicals, n.o.s. (1,1,3-Tris(2-methyl-4-hydroxy-5-t-butylphenyl)butane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet	14.4. Groupe d'emballage	Sans objet
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans objet		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Sans objet		
Nombre de guide d'urgence en Amérique du Nord :	Sans objet	IMDG EMS:	Sans objet;
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC			Sans objet

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les listes d'inventaire chimique	Statut:		
USA TSCA:	Répertoriés.	EINECS:	217-420-7 203-625-9
Canada (DSL / NDSL):	DSL	Japon:	(9-1871) (3)-2 (toluene)
Corée:	KE-24898 (topanol CA-SF) KE-33936 (toluene)	Australie:	Énumérées
Chine:	Énumérées 16691 (toluene)	Philippines:	Énumérées
Taiwan:	Énumérées	Nouvelle-Zélande:	Énumérées
Eau allemand classification des dangers:	ID numéro 194, classe de risque 2 - danger pour les eaux (butan 1,1,3-Triéthoxyheptane-Tris (2-methyl-4-hydroxy-5-tert-butylphenyl) Toluol)		
SARA 313:	Concentration de toluène 1.0 pour cent de minimis		
Quantités à déclarer :	1000 naissances vivantes		
Règlement de l'État :	ATTENTION: Ce produit peut vous exposer au toluène, qui est reconnu par l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres problèmes de reproduction. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov .		

HMIS IV:

HEALTH	2
FLAMMABILITY	1
PHYSICAL HAZARD	0

NFPA:



15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de l'innocuité des produits chimiques n'a pas été préparée pour ce mélange de substances.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 16: Autres informations

Légende des abréviations:

ACGIH = American Conference on Governmental Industrial Hygienists.

CAS = Chemical Abstracts Service.

CFR = Code of Federal Regulations.

DSL/NDL = intérieure liste/Non-Domestic Substances List.

EC = Communauté européenne.

EINECS = inventaire européen des Substances chimiques commerciales existantes.

ELINCS = liste européenne des Substances chimiques notifiées.

UE = Union européenne.

GHS = système général harmonisé.

LC = Concentration létale.

LD = Dose létale.

NFPA = National Fire Protection Association.

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health.

NTP = National Toxicology Program.

OSHA = Occupational Safety and Health Administration

PEL = limite d'exposition permise.

RQ = quantité déclarable.

SARA = Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986.

TLV = valeur limite.

SIMDUT = système d'Information des matières dangereuses au travail.

Important: S'il vous plaît noter que l'information contenue dans ce document est fournie sans garantie d'aucune sorte. L'utilisateur doit traiter ces données seulement comme complément à d'autres informations recueillies par eux et doivent prendre des décisions indépendantes de pertinence et l'exhaustivité des informations de toutes les sources pour assurer la bonne utilisation et l'élimination de ces matières, la sécurité et la santé des employés et des clients. Les destinataires sont avisés de confirmer à l'avance la nécessité que l'information soit actuelle, applicable et adaptée à leur situation. Les informations contenues dans ce document peuvent changer sans préavis. CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ REMPLACE toutes les éditions précédentes.

Date de révision:	14 Dec 2015	Original Date d'émission:	14 Feb 2008
Publié par:	Département de la gestion réglementaire	Email:	SDS@Vertellus.com
Détails de révision	Format révisé ; changement de classification.		